L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 21 SEPTEMBRE 1861. — G. F. WEISSE, E. DUFOUR, F. LIMET, S. HARBY } EDITEURS-PROPRIETAIRES.

Nouvelle-Orléans,
SAMEDI MATIN, 21 SEPTEMBRE.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Francis Fernandez, rue d'Orléans, entre Robertson et Villeré—Fonds de grocerie.

Par N. Vignié—à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Propriété améliorée, rue St. Pierre, et Lots de terre dans la ville et paroisse de Jefferson, provenant de la succession de Benoîte Boët.

Par Vincent & Co, à 10 heures, dans la rue de la Douane, No 33—Marchandises sèches.

LES PROPORTIONS DE LA GUERRE.

Quelques jours avant la réception, en Europe, de la nouvelle de la bataille de Manassas, les journaux européens annonçaient qu'il n'y aurait pas de guerre sérieuse en Amérique. Sans réfléchir qu'on n'improvise pas en un ou deux semaines l'organisation d'armées composées de volontaires, ils tournaient en dérision les escarmouches dans lesquelles les fédéraux prétendaient n'avoir jamais qu'un seul homme tué et ils en concluaient que les hostilités se borneraient à des engagements entre les éclaireurs. Quelques-uns même allaient jusqu'à comparer, au point de vue militaire, les Américains aux Chinois.

La bataille de Manassas a fait justice de ces préjugés d'outre mer. Aujourd'hui la lutte a acquis des proportions véritablement grandioses, et, si l'on peut différer sur l'appréciation des causes qui l'ont rendue aussi acharnée, il n'est plus permis d'en rire.

En ce moment, la guerre, au lieu d'être restreinte à la partie de la Virginie, située entre Washington et Richmond, s'étend comme une ligne de feu tout le long des frontières qui séparent le Nord du Sud depuis les Montagnes Rocheuses jusqu'à la baie de Chesapeake. Ainsi, les armées ennemies sont réparties sur un espace de quinze cents milles dans le Nouveau-Mexique, l'Arizona, le Kansas, le Missouri, le Kentucky, la Virginie et le Maryland. Environ quatre cent mille hommes du Sud se trouvent face à face avec le même nombre de soldats du Nord, engagés dans une lutte terrible, les uns combattant pour la conquête et l'oppression, les autres pour l'affranchissement et l'indépendance.

Il ne s'agit plus, comme on le voit, de jeux d'enfants. S'il y a eu des fautes commises, résultat inévitable de l'inexpérience des officiers et des recrues, et des surprises, il faut reconnaître que de part et d'autre on a déployé une grande énergie pour les réparer. Les généraux se forment, les troupes se disciplinent, des deux côtés on organise de grands corps de cavalerie, et le nombre des bouches à feu mises en campagne se compte déjà par centaines. En outre, la nature même de la guerre tend à la rendre plus meurtrière, car ce ne sont pas seulement les armées qui y prennent part, chaque habitant des Etats opprimés saisit sa carabine et se réunissant à ses voisins harcèle l'ennemi à la manière des guérillas espagnoles ou des chouans de la Vendée.

Si nous jetons un coup-d'œil rapide sur le théâtre de la guerre, en allant de l'Ouest à l'Est, nous pouvons nous faire une idée de la situation respective des parties belligérantes et de leurs chances de succès.

Dans l'extrême Ouest, dans les territoires d'Arizona et du Nouveau Mexique, les sécessionistes soutenus par des troupes envoyées du Texas ont eu l'avantage jusqu'à présent; une grande partie des soldats fédéraux ont été contraints de se rendre, le surplus, environ 1,000 à 1,500 hommes, est dans une position assez précaire. Le gouvernement fédéral fait lever, en ce moment, en Californie plusieurs régiments, et le général Smith a l'ordre, dès qu'il aura cinq mille hommes, de rentrer dans les territoires et de porter la guerre jusque dans le Texas. Des mesures sont prises pour leur opposer des forces suffisantes en temps opportun.

Au Kansas, le fameux Jim Lane, qui était parvenu à réunir 1700 hommes, a été surpris près du Fort Scott par un corps de Missouriens détachés, après la bataille de Oak Hill, dans le but de s'emparer du Fort Scott. Lane, après un combat de quatre heures, a battu en retraite et a cherché un refuge dans l'intérieur du Kansas. On sait que les Indiens des différentes nations établies dans le territoire indien au sud du Kansas, sont alliés aux Etats Confédérés, et leur concours suffira pour tenir en échec les deux bandits Lane et Montgomery, que Lincoln avait chargés d'opérer une diversion en poussant leurs maraudages jusque dans l'Arkansas.

Décrire la position des corps d'armée dans le Missouri, serait une tâche difficile avec les renseignements incomplets qui nous parviennent. Toute la portion au sud de la rivière Missouri, à l'exception d'un triangle dont la base part de Bird's Point et va jusqu'à Jefferson City, et dont les deux côtés sont représentés par le Mississippi et le Missouri, est occupée par les troupes d'Etat sous les ordres des généraux Price, Raines, Jeff. Thompson et par les Confédérés. Price s'est déjà emparé de Booneville et il menace Lexington et Jefferson City. Dans le triangle que nous avons décrit, Frémont doit avoir de trente à quarante mille hommes. Il s'occupe activement à fortifier St-Louis. Au nord de la rivière du Missouri, le général Pope commande les fédéraux et fatigue ses troupes à courir après les petits corps de Missouriens qui se contentent de couper ses communications, d'intercepter ses convois, sans accepter de bataille rangée. Les principaux chefs missouriens sont Martin Green qui a trois mille hommes; le major Harris, qui en a mille, et deux ou trois autres qui ont réuni quelques centaines de volontaires et qui voient chaque jour leurs rangs se grossir. Il est probable que la marche en avant sur St-Louis par les Confédérés sera différée jusqu'à ce que la question d'occupation du Kentucky soit vidée et que les fédéraux soient délogés de Cairo. McCulloch et Hardee réorganisent une armée dans l'Arkansas et vont rentrer très prochainement en campagne pour agir de concert avec les Missouriens.

Au Kentucky, la position est plus claire et l'on sait où sont les divers corps d'armée, mais le premier engagement va allumer l'incendie dans l'Etat, et la guerre y deviendra générale sur tous les points comme dans le Missouri. Les confédérés occupent, sur le fleuve, Hickman et Columbus, et dans l'intérieur ils se sont avancés en suivant le chemin de fer de Nashville à Louisville jusqu'à Elizabethtown à une assez courte distance de Louisville. De leur côté, les fédéraux occupent Louisville et Paducah et ils ont débarqué sept mille hommes à quelques milles au dessus de Columbus, qu'ils menacent d'attaquer. Une autre partie de leurs forces sous les ordres du général Rousseau marche à la rencontre des confédérés pour préserver Louisville d'une attaque; puis, dans l'Est du Kentucky les régiments qui sont campés depuis longtemps dans le comté de Garrard vont essayer d'opérer une diversion en tentant de pénétrer dans la partie orientale du Tennessee, où ils trouveront le général Zollicoffer pour leur tenir tête. Ainsi nous pouvons avoir à annoncer prochainement des engagements sur trois points différents du Kentucky.

Si, de l'extrémité orientale du Kentucky nous passons dans la Virginie occidentale, nous y assistons à une série de marches et de contre-marches. Le général fédéral Rosecrans laissant le général Reynolds tenir tête au général Lee du côté de Cheat Mountain, s'est dirigé vers le Sud et a essayé de surprendre Floyd campé sur la rivière Gauley. On sait que cette surprise n'a pu réussir et que Floyd après avoir repoussé Rosecrans a repassé la rivière Gauley de façon à pouvoir opérer sa jonction avec Wise. Les forces confédérées sur les rivières Kanawha et Gauley comprennent les brigades de Wise et de Floyd; et dans le Nord-Ouest, elles sont réparties en deux camps, celui de Lee, commandant en chef est sur la route d'Huttonsville à Huntersville, celui du général H. R. Jackson est sur la rivière Greenbrier, au pied de Cheat Mountain. C'est sur cette dernière montagne que sont campés 4,000 Fédéraux qui se trouvent pour ainsi dire enfermés s'ils ne sont pas déjà faits prisonniers. D'après une dépêche télégraphique, le général fédéral Reynolds qui commandait un camp placé à l'embranchement des routes de Staunton à Parkersburg et de Huttonsville à Huntersville a été fait prisonnier, et on présume que ses forces sont à la merci du général Lee. La position dans toute cette partie de la Virginie est donc favorable aux confédérés; les pluies ont seules retardé leurs mouvements.

Sur l'armée du Potomac nous avons peu de chose à dire. Les forces de Johnston et de Beauregard sont diversement estimées de [illegible] hommes, et l'on assure que l'armée tentera le passage du Potomac sur divers points dès que l'on aura terminé des batteries qui doivent complètement interdire la navigation du fleuve aux navires de guerre de Lincoln. Les journaux du Nord semblent vivement [illegible] à percer le mystère qui couvre les opérations de la grande armée du Sud; nul ne sait [illegible]. Du côté de la péninsule de Yorktown, on ne signale rien de nouveau. Magruder [illegible] toujours le passage et se prépare à profiter des événements.

Les fédéraux [illegible] parce de la [illegible] des expéditions destinées à agir sur les côtes du Sud et ils ne semblent même pas tenir à cacher leurs préparatifs, car les journaux du Nord en rendent compte en détails. L'une de ces expéditions est, dit-on, déjà arrivée devant le fort Macon qui commande l'entrée du port de Beaufort dans la Caroline du Nord.

Il y a aujourd'hui [illegible] que les Confédérés ont gagné la bataille de Manassas et le public se plaint généralement de la lenteur avec laquelle marche la guerre, mais, quand on prend en considération l'immensité des préparatifs qu'il a fallu faire pour garnir de troupes une frontière de 800 lieues d'étendue et en assurer la défense, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il est injuste de montrer de l'impatience envers ceux qui ayant la responsabilité du commandement ont dû se soumettre aux lois de la prudence.

Par le Télégraphe.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles du Kentucky.—Occupation de la hauteur de Muldraugh par les Confédérés.—Des Kentuckiens considérables du Kentucky se prononcent contre le Sud.

Memphis, 20.—Le quartier-maître Phillips, qui vient d'arriver ici de la hauteur de Muldraugh, rapporte que cette position est tombée aux mains des Confédérés sans opposition. Les troupes confédérées, au nombre de 4000 hommes, à ce qu'il assure, sont diligemment occupées à élever des fortifications pour empêcher une attaque.

On rapporte que le général Rousseau n'est pas à Louisville, et aussi que Guthrie et d'autres personnages éminents du Kentucky, qui jusqu'à ce jour étaient restés attachés au gouvernement de Lincoln, se sont déclarés pour le Sud.

(Nous sommes redevables des nouvelles ci-dessus à M. Jones, de l'office du Sud.)

Autres nouvelles du Kentucky.—Arrestation du gouverneur Morehead.—Faits et gestes de la législature.—Suppression du journal Louisville Courier.—Mouvements du général Rousseau.

Rivière Verte, Ky. 20 sept.—Un certain nombre de Kentuckiens ont passé par ici cette après-midi, venant de Louisville, par différentes routes. On rapporte que l'ex-gouverneur Morehead a été arrêté et envoyé à la Bastille Lafayette.

La législature du Kentucky, maintenant en session à Frankfort appelle envahisseurs les Kentuckiens et les Tennessiens, et décrète qu'ils doivent être expulsés du territoire de l'Etat; que les Fédéraux seuls sont venus dans le Kentucky pour maintenir et assurer la tranquillité de l'Etat. La Législature invite le gouverneur à nommer Thos L. Crittenden commandant des milices de l'Etat.

M. Underwood n'a pas pu maîtriser son indignation, et a pris la parole contre ces infâmes résolutions. Nous empruntons ces détails au *Louisville Journal* d'hier.

Le *Courrier de Louisville* a été supprimé pour avoir défendu la cause du Sud.

Le général Rousseau traversait hier matin l'Ohio aux Rolling Forks, en chaloupe. Mais quand il fut de l'autre côté, il paraît que l'attitude belliqueuse des soldats du comté de Hardin ne lui parut pas très rassurante, et il se décida de retraiter avec les 600 hommes qui étaient déjà de l'autre côté.

La hauteur de Muldraugh n'est pas occupée. [Ceci doit être inexact, puisque la nouvelle de l'occupation par les Confédérés a été donnée comme officielle.]

Ce qui précède nous a été obligeamment communiqué par les officiers de la ligne télégraphique du Sud.

Nouvelles de Richmond.

Richmond, 20.—E. A. Banks, précédemment de la Confédération de Montgomery, a été nommé quartier-maître à Yorktown.

Le corps du colonel John A. Washington, aide de camp du général Lee, est arrivé ici cette après-midi.

Six prisonniers Hessiens pris dans les montagnes de la Virginie, et cinquante qui étaient à Manassas sont arrivés cette après midi par le train central.

L'ex secrétaire Walker est maintenant brigadier-général et aura sous ses ordres les régiments d'infanterie de Walts, de Judge et de Bullock, ainsi que le régiment de cavalerie de Clinton, tous de l'Alabama, plus enfin le bataillon de cavalerie légère de Columbus, (Georgia).

Le journal le *Richmond Examiner* a été vendu aujourd'hui à l'encan, avec le consentement de ses propriétaires, pour la somme de $15,000.

Le journal a été acheté par John M. Daniel, qui continuera sa publication comme par le passé.

Navire fédéral à Norfolk avec un pavillon de trêve.

Norfolk, 20.—Les passagers arrivés par le steamer Général Fanny Cadwallader, qui est entré hier avec un pavillon de trêve, ont été fouillés à New-York, Philadelphie et Old Point. Ces personnages rapportent qu'on croit à New-York que Lincoln et Seward sont dans la ville.

Une lettre apportée par le steamer, écrite à sa famille par un prisonnier au Rip Raps, a été ouverte, et un billet de banque de $20 qui s'y trouvait a été soustrait, et la lettre porte cette inscription au dos: $20 prises et rendues à leur propriétaire. (!)

La guerre dans la Virginie Occidentale.

Richmond, 20.—La nouvelle de la prise du général Reynolds n'est pas confirmée.

Le journal l'*Enquirer*, de ce matin, dans ses nouvelles de l'ouest de la Virginie, dit que le général Lee vient de faire dégager une vieille route depuis longtemps abandonnée, qui conduit à une forte position entre l'armée de Rosecrans et celle de Reynolds.

Les troupes de Reynolds ne peuvent pas retraiter, car Jackson garde le Cheat River, et elles ne peuvent pas non plus avancer, car le corps d'armée du général Lee est obligé de les arrêter. Reynolds ne peut donc que périr d'inanition ou se rendre. Il est très probable qu'un engagement aura lieu incessamment, mais nous ne pourrons en connaître le résultat que dans quelques jours.

PRISE DE BOWLING GREEN.—Il ne nous est point parvenu de dépêches, dit un journal de Memphis, mais nous tenons d'une source certaine que le général Buckner (du Kentucky) à la tête des régiments kentuckiens qui étaient jusqu'ici au camp Boone, a occupé Bowling Green.

Les partisans du Sud se soulèvent tout le long du chemin de fer de Nashville et de Louisville dont ils se sont emparés au dessous de Louisville; qu'ils ont brûlé le pont à Muldraugh's Hill, sur le chemin de fer de Louisville et de Nashville, à quarante milles de Louisville; enfin, que Muldraugh's Hill lui même est au pouvoir des Confédérés, qui ont coupé les fils télégraphiques et arrêté les communications avec Louisville.

On s'attend à des nouvelles importantes de cette partie de l'Etat.

PLUS DE DÉPÊCHES.—Nous lisons dans le *Vicksburg Whig* de jeudi dernier—

Une lettre reçue, hier soir, de M. Lee Daniel, attaché au bureau du télégraphe de cette ville, annonce que par ordre de M. Lincoln nous ne recevrons plus de dépêches de Louisville, le bureau étant au pouvoir des abolitionistes.

RIXE SUR LE FLEUVE.—Le *Memphis Avalanche* parle d'une rixe qui a eu lieu sur le bateau à vapeur *Admiral*. Un des hommes de l'équipage, Michael Galvin, vint à bord quoique peu ivre et présenta au capitaine Abner Beard un ordre pour de l'argent dû à un autre homme d'équipage. L'ordre ne portant pas de signature, le capitaine refusa d'en payer le montant, mais offrit à Galvin de lui remettre ce qui lui revenait. Galvin ne voulut pas l'accepter, descendit sur le pont, tira un pistolet et insulta le capitaine; celui-ci s'approcha de lui, Galvin leva l'arme, M. Beard essaya de la lui arracher des mains; une lutte s'engagea, Galvin déchargea son arme et la charge (trois chevrotines) alla se loger dans la cuisse du capitaine. M. Beard réussit à s'emparer du pistolet et en frappa Galvin sur la tête jusqu'au moment où l'homme d'équipage perdit connaissance.

Galvin fut emprisonné. La blessure du capitaine est très légère, car l'arme avait été mal chargée. M. Beard a immédiatement extrait les chevrotines.

THEATRE D'ORLEANS.—Demain soir, les Zouaves donneront leur avant dernière représentation et la seule d'ensemble. Espérons que la salle d'Orléans aura pour témoigner de ses sympathies envers ces excellents artistes que pour profiter d'une des dernières occasions de voir leurs amusants spectacles. *Les Folies Dramatiques* ont obtenu un succès de trop bon aloi pour que [illegible] cette pièce en 4 parties où tous les genres, tragique, dramatique, [illegible] pastoral, se trouvent réunis. Les zouaves joueront en outre pour la première fois *Les Grenadiers de la République* drame vaudeville en deux actes, et termineront la soirée par leur *Grande Apothéose de la Confédération du Sud.*

THEATRE DE L'OPERA.—La représentation d'amateurs que nous avions annoncée pour le 19 a été renvoyée au lundi 23 courant. On sait qu'elle est donnée par les Tirailleurs d'Orléans au profit des Volontaires Louisianais. Nous en reparlerons lundi.

[illegible]

LE DIMANCHE.—Nous recevons de [illegible]

Messieurs les Editeurs de l'Abeille:

[illegible]

E. F. THEARD.

LE DRAPEAU CONFÉDÉRÉ.—Afin de ne plus avoir sous les yeux le drapeau Confédéré qui flotte orgueilleusement en vue de Washington, Seward est allé à New-York et Lincoln refuse de poster les regards vers l'Ouest.

PRÉCAUTION INUTILE.—Le *Washington Star* donne aux soldats yankees un avis salutaire, mais nous doutons qu'ils en profitent en cas de déroute:

Tout soldat qui perd son fusil, soit en le jetant lâchement sur le champ de bataille ou par négligence, subira une retenue sur sa paie de 12 dollars pour la valeur du fusil. Ceci prouvera aux hommes que leurs mousquets ne sont pas des jouets dont ils peuvent se débarrasser quand ils éprouvent quelque inconvénient à les porter.

LE PRINCE NAPOLÉON.—Une dépêche d'Oswego du 11 septembre porte que le prince Napoléon accompagné par la princesse Clotilde a passé à Oswego pour aller visiter le lac, les mille îles et le St-Laurent. Le prince devait retourner à New-York vers le 20 septembre.

CHRONIQUE LOCALE.

L'escadre du blocus.—M. Faldo, opérateur télégraphique à la station de la Balise est arrivé, jeudi, au fort Jackson, de son poste, aux Passes, et a transmis hier les dépêches suivantes:

Il y a eu un engagement entre le steamer Confédéré *Ivy* et le *Water Witch*, steamer des Etats-Unis. [illegible] quand il découvrit le *Water Witch*, il sortit de la Passe [illegible] le cutter *Pickens* à la remorque.

Le *Water Witch* monta la Passe et lança constamment des bombes et des boulets sur la côte; il semblait chercher des batteries masquées. Ils arrivent à la station du télégraphe, il envoya un bateau à terre; tous les instruments télégraphiques furent enlevés. Après une visite au fanal, il gagna le mouillage.

Le *Ivy*, après avoir placé le *Pickens* hors de la portée des canons de l'ennemi, suivit le *Water Witch* jusqu'à la barre.

Le *Picayune* d'hier après-midi annonce qu'il tient de bonne source que le capitaine Smith, du *Massachusetts* avait l'intention de bombarder les fortifications de l'Ile aux Vaisseaux, hier [vendredi] et que nos forces se sont retirées à temps.

Le même journal publie les paragraphes suivants:

Nous apprenons d'un marin, M. Fred. Johnson, que l'*Abeille*, goëlette de pêche, a été prise le 6 juin dernier, près du phare de la Chandeleur, par le *Massachusetts*. [illegible] Deux Autrichiens et M. Johnson furent faits prisonniers et transportés à bord du steamer. Les Autrichiens furent relâchés [illegible], mais M. Johnson s'y refusa. On le garda à bord jusqu'à samedi dernier, jour où il fut jeté dans une embarcation qui faisait de l'eau et qu'on laissa partir à la dérive. A la tombée de la nuit, l'*Oceola*, bateau de pêcheur, le recueillit à quinze milles en mer et il est arrivé ici hier soir.

L'ennemi a déjà établi neuf batteries à l'extrémité Nord de l'Ile Chandeleur. Il attendait journellement des planches pour construire des maisons et un hôpital et il devait arriver sous peu 12,000 hommes qui devaient occuper les îles.

Les steamers *Rhode Island*, *Connecticut* et la chaloupe *Preble* portant neuf canons, étaient à la hauteur des Chandeleurs il y a deux semaines. Ils recevaient souvent des journaux de la Nlle-Orléans et semblaient bien au courant de ce qui s'y passait. Leur intention est de fortifier l'Ile aux Vaisseaux de manière à commander les passes, à arrêter les bateaux de la malle et couper toutes les communications entre la Nouvelle-Orléans et Mobile.

Plus de communications.—Dans la nuit de jeudi à vendredi, le cable sous-marin qui traverse la Baie St Louis et appartient au "Southern Telegraph Line" a été coupé en deux morceaux dont l'un a été volé par un ennemi ou par un traître. Nos communications sont en conséquence interrompues non seulement avec le Mobile, mais encore avec l'Alabama, la Floride, la Georgie, la Caroline du Sud, la Caroline du Nord et la Virginie.

Si le cable ne peut être rétabli de suite et mis hors de la portée des Lincolnistes [illegible] les fils de la ligne de la Nouvelle-Orléans et Mobile et de les poser, à travers le chemin de fer de Mobile et de l'Ohio, de Mobile, au chemin de fer Jackson, à Jackson.

L'intérêt du public exige que les communications soient rétablies, dans le plus bref délai possible, entre notre ville et la Virginie.

Qui s'en occupera?

Revue d'inspection.—Le major-général Lewis annonce, dans notre colonne, que la milice sera passée en revue.

La légion de la Louisiane, colonel Numa Augustin, commandant, est convoquée aujourd'hui, samedi, à 4 heures, dans la rue du Canal; la première brigade, colonel L. A. Charbonnet, commandant, pour le lundi suivant; la seconde brigade, colonel Daniel Edwards, commandant, pour le 25; les douze compagnies attachées à des brigades, etc, pour le 27, sur la Place Lafayette; le régiment des Native Guards, colonel Félix Labatut, pour le 28, sur la Place d'Armes.

Le général espère que toutes les compagnies se montreront au grand complet. Les circonstances sont graves [illegible] et il est de la plus haute importance que les autorités militaires sachent exactement à quoi s'en tenir sur les forces que la Nouvelle-Orléans pourrait mettre en campagne en cas d'attaque. [illegible] Les négociants qui emploient des commis [illegible] la nécessité d'accorder à ces derniers quelques heures pour répondre à la convocation.

Triste rencontre.—Deux messieurs demeurant dans le Second District, [illegible] ont eu une rencontre hier, à 5 heures du matin, rue des Remparts, entre les rues St Philippe et Ursulines. Tous deux ont tiré leurs pistolets. Quatre coups de feu ont été échangés, et les deux adversaires ont été blessés, [illegible]. Nous voudrions donner à nos lecteurs tous les détails de cette affaire, mais comme les récits qui nous en ont été faits sont tout à fait contradictoires, nous préférons nous abstenir pour le moment et jusqu'à plus ample information [illegible].

Coup de feu.—Jerry Sullivan a reçu une balle dans l'épaule et une autre dans l'aine, hier soir, vers 6 heures du soir. Son meurtrier est Thomas Mahar, au coin des rues Richard et Annunciation. Sullivan a été transporté à l'hôpital, et Mahar s'est livré lui-même à la police. Il affirme qu'il était en état de légitime défense.

Chasseurs Américains, Comp. B.—La Compagnie de réserve des Chasseurs Américains (*American Rifles*) Comp. B, [illegible]. Hier soir on a procédé à l'élection d'officiers permanents. Ont été élus capitaine, Charles J. Bell; premier lieutenant, Roger J. Boyle; second lieutenant, Howard C. Wright; sergents, G. Kase, P. O. Keefe, F. Snider et D. Byerly; caporaux, J. Kelly, F. McConnice, M. Ozark et M. O'Bryan.

Board des aldermen.—Le Board des aldermen a siégé hier soir.

M. Nixon occupait le fauteuil, sept membres étaient présents.

L'ordonnance relativement à l'émission de billets de la ville a été adoptée, par un vote de cinq contre deux, telle que les assistants l'ont adoptée mardi soir.

MM. Forstall et Delabarre ont voté dans la négative.

Les billets seront de une, deux, trois piastres et de parties fractionnelles d'une piastre.

Le Free Market.—Il a été distribué hier des provisions à treize cent quarante-deux familles.

Les pauvres ont reçu:
1400 pains, 32 barils de farine de maïs,
7 barils de riz, 2 barils de fèves,
4 barils et demi de mélasse, 4 barils d'oranges,
4 barils de fèves, 46 sacs de patates douces,
2 sacs de pommes de terre, 2 sacs d'aubergines,
1 baril de betteraves, 2 sacs d'oignons,
200 giraumons et courges,
2 sacs de sel, 6 barils de bœuf [illegible],
1 baril et demi de macaroni,
4 caisses de morue, trois boîtes, &c, &c, &c.

Première Cour.—Le juge Collens a siégé hier, afin de recevoir le rapport du grand jury et s'occuper de plusieurs petites affaires.

Le jury a trouvé lieu de poursuivre Patrick Hogan accusé de tentative de meurtre.

Se sont déclarés coupables d'assaut et batterie: Bernard Pfaff qui s'est condamné à une semaine de prison; Daniel McLaughlin, dix jours de prison; M. P. Kennedy, vingt-quatre heures de prison. La sentence de T. W. Curran et d'Andrew Anderson n'a pas encore été prononcée.

Wm Fonderburg s'est reconnu coupable de larcin. Il restera en prison en attendant la sentence.

Le ministère public n'a pas trouvé lieu de poursuivre Daniel H. Herren, accusé de larcin.

Recorder Gastinel.—Michael Quinn a été envoyé devant la Première Cour de District sous prévention de délit. Il tenait, il y a cinq mois, [illegible] deux chambres d'une maison de la rue Claiborne, entre Toulouse et St Louis; le 22 août, il l'en chassa de force avec ses enfants et garda illégalement le linge et les meubles.

Joseph Gennaré a été condamné à cinq piastres d'amende pour avoir insulté Mme Anatolie Roudanez.—Mme Roudanez a dû acquitter la même somme pour la même raison et fournir en outre un cautionnement de deux cents piastres.

Paragraphes.—Charles Beckrain, le jeune homme dont nous avons raconté les vols au bureau de poste, a comparu hier devant le recorder du Premier District. M. C. C. Gillespie, propriétaire du *Christian Advocate*, l'accuse d'avoir frauduleusement obtenu des lettres de valeurs. Le recorder l'a envoyé devant M. Lasher, commissaire des Etats Confédérés.

Emma Hogan a été renversée, jeudi soir, [illegible] de la rue Canal. Elle a eu la cuisse gauche cassée. On l'a transportée à l'hôpital.

Il y aura grande représentation, aujourd'hui, à midi, à l'Académie de Musique, rue St-Charles. M. Harry McCarthy et Mlle Lottie Estelle invitent les dames et les enfants à y assister.

Après la découverte, par l'officier Leggett, [illegible] établi dans la rue Vieille-Levée, près Hôpital, un de ces industriels, [illegible], se réfugia dans le Quatrième District où il continua ses opérations. Le lieutenant Gentry qui le guettait depuis trois mois, le rencontra jeudi soir, au marché St-Marie. André prit la fuite en l'apercevant. M. Gentry se mit à sa poursuite, et l'arrêta à l'encoignure Market et Felicity Roads; il avait sur lui six piastres fausses. [illegible] dans la maison qu'il habite et y trouva quatre cents pièces de cinquante cents, des pièces de dix et de cinq cents, des moules et d'autres instruments. André est en prison.

Mme Lefèe et son fils Emile que Mme Kenny accusait de l'avoir insultée ont été acquittés et la plaignante a été [illegible] de deux cents piastres de caution pour répondre de sa bonne conduite. Le fils de Mme Kenny avait insulté le petit garçon qui le poursuivit; Mme Kenny sortit de la maison pour couvrir la retraite de son fils; Mme Lefèe vint renforcer son fils et un combat accompagné de paroles s'ensuivit. Il a été prouvé que Mme Kenny aime les querelles et s'enivre avec tout le monde.

M. J. B. Coulet, domicilié dans la rue Bienville, a fait arrêter Henry Gracia, Louis Fontaine, Louis Fornet et Frosine Beauregard pour tapage dans une maison voisine. Il n'a rien été prouvé contre Gracia [illegible] mais les autres ont été envoyés au workhouse pour un mois. [illegible]

PAROISSE DES AVOYELLES.—On lit dans le *Central Organ*:

Les pluies continuelles qui durent depuis un mois les magnifiques espérances que les planteurs de coton avaient conçues cette année, semblent vouloir cesser depuis quelques jours. Mais, hélas, ce répit n'est que pour faire place à un nouveau fléau! les chenilles se mettent de la partie, et Dieu sait où le dégât qu'elles font va nous conduire. La pluie avait diminué d'un bon tiers l'abondante récolte sur laquelle nous comptions, reste à savoir combien les chenilles nous laisseront de la balance.

—La compagnie des Jackson Grays est partie d'Evergreen, jeudi, en route pour la Nouvelle-Orléans, où elle recevra les ordres supérieurs qui lui fixeront sa destination future.

Elle est commandée par le capitaine F. W. White. C'est la première compagnie fournie exclusivement par la paroisse. Que le succès l'accompagne, et puisse-t-elle être suivie bientôt de celles que doivent encore fournir les Avoyelles pour marcher l'égale de la majorité des autres paroisses de l'Etat.

La paroisse des Rapides a envoyé neuf compagnies, celle de Caddo, 5; Natchitoches, 4; Claiborne, 4; Pointe Coupée, 5; dont 3 d'infanterie, 1 d'artillerie et 1 de cavalerie.

Ainsi, nous sommes placés entre les Rapides avec 9 compagnies et la Pointe Coupée qui en compte 5. Citoyens des Avoyelles, vous faites certainement preuve de zèle et de libéralité en ce moment, mais il vous reste beaucoup à faire pour vous mettre de pair avec les paroisses vos voisines.

De son côté le *Pelican* publie ce qui suit sur les volontaires:

Enfin, les Avoyelles ont équipé leur compagnie spéciale. C'est aujourd'hui même, nous assure-t-on, que les Evergreen Riflemen, au nombre de 87 membres, partent pour le théâtre de la guerre, sous le commandement du capitaine White.

La compagnie de cavalerie de notre ami F. Cannon est convoquée pour lundi, 23 courant. Elle est la cinquième compagnie du bataillon formé par John Scott.

On avait craint un moment qu'il fût impossible aux Avoyelles Rangers de se procurer les chevaux nécessaires, et nous sommes heureux de publier une liste qui prouve que nos planteurs se sont empressés de venir à leur aide, en faisant donation de leurs plus beaux chevaux aux Rangers trop pauvres pour en acheter.

MM. Keary frères ont principalement contribué à la formation de cette belle compagnie.

Le capitaine F. Cannon est parti hier pour Bâton-Rouge et la Nouvelle-Orléans, afin d'obtenir les armes et objets d'équipement de ses hommes.

Notre paroisse arrivera plus tard que les autres sur les champs de bataille, mais elle [illegible] et bien que nous ayons le droit de nous écrier avec orgueil; Hurrah pour les Avoyelles!

ARRESTATION D'UN ROTHSCHILD.—Nous lisons dans le *Charleston Courier*:

M. Rothschild, qui a été arrêté vendredi dernier, comme soupçonné d'être un espion [illegible] et qui était sur le point de partir avec $7,000 en or a été examiné samedi devant le juge Kirkwood. Rien n'est venu prouver qu'il se proposait de quitter le Sud. Il a dit qu'il avait longtemps résidé et fait des affaires à Charleston, Caroline du Nord, et il a donné les noms de plusieurs citoyens éminents de cette place qui pourraient fournir des renseignements sur lui. Il a été relâché, mais son or [illegible] avec les espèces sera retenu jusqu'à l'arrivée de la réponse à une lettre envoyée à Charleston.

FIN D'UNE CANONNIÈRE FÉDÉRALE.—Le *Memphis Appeal* contient ce qui suit:

Quant au résultat de l'engagement avec les canonnières de Lincoln dont nous avons parlé, une lettre de Columbus, datée du 16, dit: Jeff. Thompson a mis quelques boulets de 12 dans la proue d'une des canonnières [illegible]. Nous avons appris, hier soir, que la canonnière a reçu de telles avaries qu'elle a coulé avant d'atteindre Cairo; trois hommes ont été tués à son bord.

FEUILLETON.

LA FILLE DE SATAN.

VIII

VISITE AU MONASTÈRE—(Suite.)

La belle duchesse, remontée sur son élégant cheval blanc, tenant les brides d'une main et arrangeant sa mante de l'autre, adressa à M. de Rosny un gracieux bonsoir, par lequel elle lui signifiait ses intentions de rentrer seule à l'hôtel.

Georges, après s'être incliné, s'éloigna avec ses gens dans la direction du Louvre.

La duchesse attendit encore une minute, puis, prenant sa route par les plus petites rues, elle tourna rapidement dans la vaste enceinte du couvent.

A l'endroit où les maisons finissaient, en face du chemin de ronde qui suivait la muraille nouvelle, elle sauta à bas de cheval, ordonna à ses laquais de l'attendre et revint seule, à pied, vers les murs du couvent abandonné.

Les dépendances du bâtiment s'étendaient de ce côté, à peu de distance de la porte de ville. Mademoiselle de Montbarre entra, par une porte tombée, dans une cour où avait été le logis du gardien.

Un reste de blanche lueur régnait seul dans l'espace, encadré de murs noirs et moussus. Au fond était une porte cintrée, ouverte aussi, qui laissait apercevoir le chemin de ronde, puis, à côté de l'entrée, une fontaine et une petite chapelle avec un socle de pierre et une croix de bois noir, comme on en voyait partout dans les cloîtres.

Sous le cintre de la porte, un jeune homme, enveloppé d'un manteau sombre, restait immobile; près de lui se tenait son cheval, [illegible].

Ce jeune homme était Etienne-Nicolas de l'Hoste.

Orphelin et élevé par M. de Villeroy, son parrain, il tenait toute son existence de ce ministre de Henri IV, son digne protecteur. Il venait aussi de toute sa confiance, il occupait près de lui la charge de secrétaire. C'était là que le fanatisme religieux était venu le perdre. De funestes influences avaient agité ses idées jusqu'au délire, [illegible] les Jacques Clément, les Jean Châtel. On lui avait persuadé qu'en servant le parti espagnol, centre du plus pur catholicisme, il servait Dieu. Il avait livré les secrets d'Etat reposant dans le cabinet du ministre à don Balthazar de Zuniga, l'ambassadeur d'Espagne, qui en nourrissait sa politique et les sourds complots tendant toujours à détrôner le roi de France.

Mais, comme on l'a vu, le moment était venu pour lui de payer cette trahison de son [illegible] égaré.

A la vue de mademoiselle de Montbarre, il fit quelques pas en avant; sa tête, dégagée de l'ombre de son feutre qu'il venait de mettre à la main, se dessinait alors dans le peu de clarté de l'espace.

Vingt ans, une figure délicate et pâle, d'un ovale allongé, un grand front que laissaient découvert de fins cheveux blonds tombant sur son cou, en faisaient un être d'aspect tout juvénile et touchant. Sa physionomie était d'une expression lente, rêveuse, ascétique; ses grands yeux bleus semblaient tendre toujours à se lever vers le ciel; on y voyait errer cette étincelle blanche qui est parfois le signe du degré d'exaltation extrême ou de la folie.

Après s'être incliné devant la duchesse:

—Enfin, dit-il, cette journée de cruelle épreuve est finie; les heures en ont sonné tour à tour, et Marie n'est point venu me dénoncer comme traître à l'Etat, à mon bienfaiteur et maître. Me voici arrivé au seuil de cette porte de ville, que je vais passer sans savoir où pourront s'arrêter mes pas.

Il ajouta d'une voix qui faisait sentir la mort dans l'âme:

—Priez pour moi.

—Etienne, dit mademoiselle de Montbarre, a-t-on pu s'apercevoir de votre départ à l'hôtel de monsieur de Villeroy?

—Non, mademoiselle, monsieur le ministre était sorti avec une partie de ses gens pour la soirée; j'ai fait seller ce cheval, qui est le mien; je n'ai rien emporté avec moi; et, après un adieu à cette petite chambre où j'ai passé ma jeunesse, un baiser à ce seuil où mon bienfaiteur m'avait donné des jours si doux, des nuits de si paisible repos, après ce baiser où je laissais ma vie... je suis parti.

—Et vous n'avez laissé nul écrit, nulle trace, indiquant que cette sortie n'était pas une absence, mais une fuite, un départ sans retour.

—Non, rien.

—Eh bien, Etienne, il faut retourner à l'hôtel, y passer encore un jour.

—Oh! c'est impossible.

—Vous le ferez.

—Souffrir encore un jour tout ce que j'ai souffert! recevoir un coup de poignard dans le sein à la vue de chaque étranger qui se présente! Penser à chaque instant que l'instant suivant va dévoiler aux yeux de tous ce que je suis, ce que j'ai fait.... non, non, c'est impossible!

On vit se détacher dans l'ombre sa tête et sa main d'une nuance si pâle qui se levaient vers le ciel.

—J'en prends Dieu à témoin, ajouta-t-il, non, ce n'est pas la prison, le supplice que je crains, c'est l'opprobre de ce nom de *traître* qui viendra tomber sur moi, et surtout l'opprobre plus grand d'un nom plus flétrissant encore, de celui d'*ingrat*!... car celui dont j'ai livré les papiers, les secrets confiés à ma foi, c'était mon soutien, mon protecteur, l'homme qui s'était fait mon père par sublime bonté de cœur.

La duchesse répondit d'un accent calme et froid:

—Oui, mais tout cela, Etienne, sont des intérêts personnels. Je vous ai vu plus occupé de ceux du ciel.

Il baissa lentement la tête.

—Vous savez bien, continua la duchesse, que l'Espagne est la terre catholique et sainte par excellence, la fille chérie de l'Eglise. Vous savez bien aussi que la France est gouvernée par un hérétique, dont l'abjuration apparente n'est rien, ou plutôt dont l'abjuration apparente est le plus grand crime, car il s'est servi de la religion comme d'un marchepied pour monter au trône; il s'est servi de Dieu comme d'un soldat de garde pour l'y conduire. En sachant cela, vous avez aidé autant qu'il était en vous à arracher votre pays au prince hérétique pour le donner au prince catholique; chaque jour par vos services vous ôtiez quelque chose au pouvoir de l'usurpateur pour le donner au pouvoir du vrai maître.

—Pourtant, balbutia Etienne, la France appartient à la France.

—Elle appartient à Dieu! s'écria la duchesse. Que sont donc ces dénominations de lieux et de terres pour le Créateur de l'univers, qui embrasse le globe d'un regard? Que lui sont ces frontières, océans ou montagnes? Croyez-vous qu'il aperçoive ces gouttes d'eau, ces grains de sable? Croyez-vous qu'il se dise: Cet homme est Espagnol, celui-ci est Français? Non, non, il ne voit que les âmes: il se dit: Cet homme est un chrétien, celui-ci est un impie!

—Mon Dieu! mon Dieu! murmurait le jeune homme palpitant.

—Oui, dit la duchesse d'une voix plus douce, appelez Dieu à votre secours, car d'ordinaire son esprit vous illumine.

Puis joignant ses deux mains avec une indicible grâce, prenant son plus suave sourire, donnant à sa voix l'harmonie pénétrante d'une corde de harpe dont le son va vibrer dans l'âme, elle ajouta:

—Vraiment, Etienne, jamais, si ce n'est dans les images de saints peintes par nos grands maîtres, je n'ai vu la piété aussi bien exprimée que sur vos traits; il y avait dans votre figure quelque chose d'éthéré qui reflétait les pensées célestes et jamais les passions humaines; votre regard errant était perdu et voilé pour les objets d'ici bas; on sentait, que vous ne deviez rien voir, rien entendre de ce monde; vous sembliez un de ces élus qui marchent à leur but sous le regard de Dieu, en touchant à peine à la terre.

Etienne était haletant sous une fascination magique.

Il entr'ouvrit puis il referma les lèvres, et enfin répondit d'un accent entrecoupé:

—Ah! j'ai peine à résister à votre voix...... parlez.... qu'exigez-vous de moi?

—Que vous retourniez chez le ministre, un jour, un seul jour, pour nous remettre la copie des dépêches du prochain courrier, qui sont les plus importantes.

Le jeune homme frissonna.

—Tout doit espérer, continua vivement la duchesse, que ce jour sera encore pour vous sans danger. Monsieur de Villeroy, les jours de courrier, ne donne pas d'audience, votre dénonciateur ne pourra l'approcher. Et demain soir, vous reviendrez ici, à cet endroit, à cette heure, et vous partirez, Etienne, non plus seul, errant dans le monde et ne sachant où aller reposer votre tête, mais sous la garde de l'homme le plus puissant, du seigneur de Zuniga, qui vous donnera un de ses fidèles serviteurs pour vous conduire dans une retraite sûre et paisible.

—Ah! dit Etienne, la vie et le repos sont trop achetés par un jour de si horribles souffrances!

—Quoi, vous reculez pour quelques heures!

—Elles sont devenues trop cruelles.

—Remplissez votre saint sacrifice jusqu'au bout.

—Il est des bornes aux forces humaines.

—Ah! Etienne, les saints martyrs ne disaient pas cela, tant qu'ils vivaient, ils ne connaissaient pas de bornes à leurs forces, à leur courage.

—Ils bravaient les tourments, la mort, je suis prêt, je vais suivre leur exemple; qu'on me jette dans la fosse des bêtes féroces, et je confesserai Dieu sous leur dent dévorante; qu'on me jette sur le bûcher ardent, et ma voix confessera Dieu en s'élevant au ciel avec les flammes.......Mais être mis au pilori infâme!.... oh! lequel de ces martyrs que vous évoquez a donc souffert l'ignominie?

—Lequel! s'écria avec impétuosité la duchesse.

Et faisant un effort violent sur elle-même, elle saisit la croix de bois placée dans la chapelle, et [illegible] de son bras roidi en face Etienne.

—Lequel a souffert l'ignominie? répéta-t-elle, le plus grand de tous. Regardez, et dites si le Dieu attaché sur cette croix n'a pas eu assez son fiel et sa honte? s'il n'a pas été abreuvé des injures du peuple, s'il n'a pas eu ici la couronne d'épines, le sceptre de roseau, et l'ironie amère pour faire partie de son supplice!

La duchesse, avec sa longue robe de soie blanche et ses simples atours de perles qui se fondaient dans la même nuance, avec sa beauté que l'exaltation rendait presque resplendissante, se détachait nettement dans le cadre obscur des vieux murs, comme si la fatalité eût voulu la faire apparaître dans toute sa dangereuse splendeur.

[illegible] les voix d'en haut; [illegible] merveilleuse beauté, [illegible] de Dieu, [illegible] foudroyaient [illegible] jeune homme fanatisé [illegible].

Etienne, d'une [illegible] morbide, frémissant de [illegible] invincible [illegible] sur la dalle; [illegible] la main [illegible] le ciel.

Il suffisait, c'était un [illegible] d'obéir.

Ensuite il se releva [illegible] calme et ferme, [illegible]. Une main à la bride de son cheval et de l'autre montrant l'étendue de la ville, il dit à la duchesse d'un accent profond:

—Souvenez-vous de ce que je vous dis, car en ce moment ce n'est pas le regret, l'incertitude, la faiblesse qui me font parler, c'est le pressentiment. Je vous obéis, mais demain [illegible] Paris, c'est un mort.

Puis il disparut dans le chemin sombre.

A continuer. CLÉMENCE ROBERT.

AU PUBLIC.

Venant d'être victime d'une inqualifiable [illegible], je crois devoir mettre le public en garde contre [illegible]

[illegible] M. JAMES SYME, pharmacien, No 134, rue du Canal. [illegible]

21 sep—1f Je COMMUNY.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Revue de la Semaine.

BUREAU DE L'ABEILLE.
Vendredi soir, 20 septembre 1861.

Il ne s'est point opéré de changement important sur le marché depuis notre dernière revue. [illegible]

COTON—Nous n'avons aucun changement à constater [illegible]

TABAC—37 boucauts vendus, [illegible]. Nous reproduisons le tableau des prix:

Factory Lugs	2¾ @ 4
Planter's do	3 @ 4½
Feuille, inférieure à ordinaire	5 @ 6½
Bel	6½ @ 7½
Fine	7½ @ 8
Choisi, heavy & light	9½ @ 11

SUCRE—Il a été reçu peu de sucre et l'approvisionnement est faible. Les prix ont haussé. Les opérations de la semaine comprennent environ 250 boucauts.

Inférieur	— @ —
Ordinaire, à bon ordinaire	7½ @ 8
Fair à fully fair	8½ @ 8¾
Prime à choix	8¾ @ 10
Jaune clarifié	10 @ 11½
Blanc clarifié	— @ 12½

MELASSE—Nous avons reçu peu de mélasse et l'approvisionnement est très faible. Ventes: 30 barils ordinaire, 25 @ 30 cts, recuite de raffinerie de la ville, 28 cts; sirop de sucrerie, 27 cts le gallon. Hier, 6 barils de mélasse à 80 cts le gallon.

FARINE—Approvisionnement assez fort. Environ 3,700 barils à $7 @ 7 37½ la superfine, $7 25 @ $7 50 l'extra ordinaire, et $8 le baril d'extra de bonne qualité à choix. Marché ferme et tendance à la hausse à la clôture.

MAIS—Il a été reçu plus de maïs. La demande a été modérée. Ventes, 3000 sacs, à 70 @ [illegible], et 80 @ 85 cts [illegible].

SEL—[illegible] à $1 20 le boisseau [illegible], et $1 30 [illegible].

AVOINE—Très petit approvisionnement. Aucune vente digne de remarque.

SON—Il y a bien peu de son sur place. Il s'est vendu 1000 sacs à $1 75 les 100 livres.

FOIN—De très petites ventes. De petits lots à $40 le tonneau. Hier, 30 balles [illegible] vendues à $27 le tonneau.

GRAISSE—La graisse en tierçon se détaille à 15 cts, et en baril à 17 cts la livre.

BŒUF—Pas d'envoyes. Le stock de bon mess est faible. Détail $26 le mess. Il est venu, au commencement de la semaine, 150 barils, à $22 le baril. Il n'y a pas de prime et de mess prime sur le marché.

PORC—Très faible approvisionnement. Détail, $40 le baril de mess.

BACON—Très faible approvisionnement et marché ferme. Détail, 20 cts les épaules, 22 cts les [illegible] ribbed, et 23 cts les jambons passés au sucre.

BEURRE ET FROMAGE—Le stock de beurre de l'Ouest est presque épuisé, et sont détaillés à 23 @ 32 cts la livre. Le vieux fromage de l'Ouest se vend lentement à 8 @ 10 cts la livre.

WHISKY—Il a été reçu peu de whisky et la demande est faible. Le rectifié se détaille à 40 @ 45 cts le gallon.

CAFE—Le stock de première main est épuisé et celui des grocers est très faible. Nous n'avons aucune transaction à annoncer.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE—La toile de Kentucky se détaille 15½ cts la verge, comptant, [illegible]. Stock, le 1er du courant, 2360 pièces.—Toile de Flax, 370 balles à 17 c à 10 à 17½, 380 à 18, 20 à 19 cts. Stock, le 1er du courant, 3800 balles.—Corde d'emballage, 15 cts [illegible] la main et celle faite à la machine. Stock, le 1er du courant, 2000 rouleaux.

SACS EN PITRE—45 balles de 420 livres à 30 cts comptant. Les détenteurs demandent davantage aujourd'hui.

CHANDELLES—Light, 30 cts. Le stock de weight est épuisé.

RIZ—Demande modérée à 4¼ @ 4½ cts la livre.

HUILE DE GRAISSE—$2 25 le gallon de winter strained de bonne qualité à choix.

HUILE DE GRAINES DE COTON—La clarifiée s'est détaillée à $1 25, 50 cts le gallon.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 20 septembre 1861.

Reçu pendant la semaine passée, 1099 bœufs du Texas et [illegible]; 649 moutons et 18 vaches. Vendu, 620 bœufs du Texas; 36 porcs; 554 moutons; 17 vaches et 232 veaux. A vendre sur place: 545 bœufs du Texas; 140 porcs; 140 moutons; 4 vaches et 192 veaux. Nous cotons:

[illegible]

Service Funèbre.

Un service funèbre sera célébré à la Cathédrale St Louis, le samedi, 21 septembre, à 8 heures du matin, à la mémoire de feu ANTONIO HERNANDEZ décédé le 21 septembre 1860. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à la cérémonie. 20sep—1f

Grand'Messe solennelle à l'Eglise St-Augustin.

Les dames de cette paroisse feront chanter une Grand'Messe solennelle MARDI, 24 courant, à 7 heures A. M., pour obtenir les faveurs de Dieu sur les Etats Confédérés et pour placer nos armes sous la protection de la Sainte-Vierge. Les fidèles sont invités à y assister. Il y aura une quête [illegible] qui sera appliquée par ces dames à compléter l'équipement et les effets indispensables aux volontaires de la Louisiane.

M. l'abbé Chalon, [illegible], prêchera à cette occasion, un sermon de circonstance. [illegible]

VIN—100 barriques vin rouge supérieur pour familles, [illegible] à vendre par V. MAIGNAN, 17 rue St Louis. 20 sept—

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Arrivés hier.

Steamboat Acadia, [illegible], Bayou Sara
Lafourche, [illegible], Vicksburg
Fleming No 3, Plickett, St-Martinville
[illegible], Donaldsonville

Reçu par le fleuve:

Par le steamboat Lafourche, de Vicksburg, 5 balles coton J J Pearson & Co—21 do J W Champ [illegible] [illegible]

Par le steamboat Fleming No 3, de St-Martinville, [illegible]

Par le steamboat Acadia, de Bayou Sara, divers articles à ordre.

Par le steamboat Homer, de Donaldsonville, 17 boucauts sucre, 32 barils mélasse [illegible] divers articles à ordre.

—Reçu par le Railroad—

Par le railroad des Opelousas, de Brashear City—[illegible]

La Gorge, les Poumons et le Cœur.

LE Dr A. FOLLIN, ancien associé résident de Dr Robert Hunter annonce aux personnes atteintes de maux de gorge, d'affections pulmonaires et du cœur, qu'il est chez lui, rue du Canal, No 156, de 8 heures du matin à 3 heures [illegible]. Consultations en français, en anglais et en espagnol. 20 sep—12f

MERCHANTS HOTEL ET RESTAURANT,

Encoignure des rues du Canal et St-Charles, Nouvelle-Orléans.

LE propriétaire de cet établissement qui a été réparé pendant la saison d'été, et qu'il vient de rouvrir, a ajouté à l'hôtel un restaurant à la carte pour la commodité des étrangers et des habitants de la ville. La situation de cet hôtel est au centre de la ville et à proximité de toutes les voies de communication. Le propriétaire ne négligera rien pour mériter la patronage du public.

Pension et logement par mois		$30 00
do	par semaine	10 00
do	par jour	2 00
Pension 12 tickets pour		5 00

S. BERT, propriétaire.

LES Vén.·. officiers et membres des Loges Etoile Polaire No 1, Persévérance No 4, Concorde No 3, Foyer Maçonnique No 44, St. André No 6, Osiris No 8, L'Aurore No 19 et Egalité No 23, sont priés de se réunir dimanche 22 du courant, rue St Louis entre les rues Royale et Bourbon, à la Bourse, [illegible] à l'effet [illegible] LOUIS DUFAU, 33e Grand Secrétaire. 21 sept—1

DEMANDE DE NEGRES.

ON demande CENT NEGRES pour travailler à des fortifications à un mille au-dessous des Casernes. [illegible] s'adresser à JAMES POWERS, [illegible] No 40, Rotary Press Office. 20 sep—2f

A vendre à l'amiable,

UN CAFÉ très bien situé, encoignure Jefferson et Levée, avec ustensiles pour lunch et [illegible]. 20 sep—2f

Chien trouvé.

Un chien Terre-neuve, de couleur noire, ayant un collier en cuir. Le propriétaire peut venir le réclamer en payant les frais d'annonce et de nourriture chez BERNARD, rue Roman, No 3/7, entre Laharpe et Columbus. 21sep—2f

Avis au Public.

AYANT appris qu'une femme dont j'ignore le nom [illegible]

Vve L. M. REYNAUD.

VIN ROUGE—16 barriques bon ordinaire, 26 barriques pour familles, en magasin et à vendre par AM. COUTURE, 31 et 31, Gravier.

VIN blanc—[illegible] en magasin et à vendre par AM. COUTURE, 31 et 33 rue Gravier. 19 sep

AVIS.

LES soussignés ayant été nommés par le Secrétaire de la Trésorerie des Etats Confédérés commissaires pour la paroisse d'Orléans, pour recevoir des souscriptions à l'emprunt [illegible]

CHARLES DERBIGNY, Jas D. DENEGRE, Commissaires. 13 sep—6f

Demande de Maîtresse de Français.

ON demande dans la campagne, dans un Pensionnat de Demoiselles, une maîtresse de français. On exige de bonnes recommandations. S'adresser à LOBIT, CHARPANTIER & Co, 42 rue de la Douane. 12 sep—6f

Vêtements Confectionnés.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont pris la suite des affaires de M. F. LACAZE, 342 rue Vieille-Levée, en face du marché à la viande, et qu'ils continueront la CONFECTION DE VETEMENTS POUR HOMMES. [illegible] LAZARD & MICHEL, 340 rue Vieille-Levée, en face le Marché à la Viande. 18 sep—1 m

Le Dr JULES GOUGUET,

Médecin de la Faculté de Montpellier (France).

A transféré son domicile rue Royale, No 192, près de la rue Dauphine. Nlle-Orléans, 16 septembre 1861. Consultations de 8 heures à midi. 16 sep—6f

LA SOCIÉTÉ existant en cette ville sous la raison de Johns & Dessommes Frères, a été dissoute d'un commun accord le 1er du courant. H. & E. A. Dessommes [illegible] J. J. Johns.

Nlle-Orléans, 12 septembre, 1861.

J. J. JOHNS.
H. DESSOMMES.
E. A. DESSOMMES.

En me retirant de la maison de Johns & Dessommes Frères, je recommande mes anciens amis et patrons à mes successeurs. J. J. JOHNS.

Les soussignés ont formé en leur une société sous la raison de DESSOMMES FRÈRES pour le commerce d'importation de marchandises sèches, [illegible] Nlle-Orléans, 12 septembre 1861.

H. DESSOMMES.
Ed. A. DESSOMMES.
A. DESSOMMES, en commandite.

18sept—1 m

MARCHANDISES SECHES A BON MARCHÉ, AU COMPTANT. THEOD. DANZIGER,

A l'encoignure des rues St Philippe et Royale,

Vient de retirer de la Douane, un joli assortiment de calicots français et anglais; une variété de MARCHANDISES SECHES d'automne, telles que popelines, poil de chèvre, mousseline de laine; un assortiment complet de bonneterie, flanelles, cotons blancs du pays et flanelles cotons. Le tout sera vendu à bon marché, au comptant.

3 caisses de coton blanc, à 12 cents et demi la verge. 11 sept—6f

Nlle-Orléans, 1er juillet 1861.

LA société existant entre A. L. Hyde et Wm M Goodrich, Henry Thomas Jr, et A. S. Griswold sous la raison de HYDE & GOODRICH, est dissoute dès aujourd'hui, par l'expiration du terme et la retraite de A. L. Hyde. La maison continuera les affaires avec le même capital et avec les associés qui la dirigent depuis 15 ans, sous la raison de THOMAS GRISWOLD & CO. Chacun des associés pourra employer la signature de l'ancienne maison pour la liquidation.

HENRY THOMAS Jr.
A. S. GRISWOLD.
WM. M. GOODRICH.

MM. A. L. Abbott, Henry Ginder ont également un intérêt dans la maison. 16 août—6m

INDUSTRIE DU PAYS.

L'ATTENTION des facteurs et des planteurs de la Confédération du Sud est appelée sur la corde qui se fait actuellement à la machine dans cette ville, du chanvre le plus pur.

Nous employons environ 600 ouvriers pour ce genre d'industrie du pays et sommes prêts à fournir de la CORDE D'EMBALLAGE, d'une excellente qualité, aux plus bas prix du marché. On peut voir des échantillons de l'article dans le rue Poydras, Nos 31 et 33.

R. H. KENNEDY & Co.
J. U. HUGER.

18sept—1m

A LOUER,

Au premier novembre prochain, les étages supérieurs de la maison située rue Bourbon, entre les rues Ste Anne et Dumaine, dont le rez-de-chaussée est occupé par MM. Ellison & Boggs.

Ce local, à [illegible] porte cochère, remises et écuries, conviendrait parfaitement à un médecin. S'adresser à D. B. McCARTY, No 21, rue Conti. 10 sept—2m

A LOUER,

Une maison à double étage, délicieusement située, parfaitement meublée, au coin des rues Roman et Esplanade, dans laquelle existent toutes les améliorations de l'époque actuelle, sera louée à des conditions très raisonnables à des locataires ponctuels.

S'adresser à JOHN WATKINS, No 270 rue St Claude, ou à M. DE FUENTES & Co, 30 rue de la Vieille Levée. 16sept—1f

A vendre ou à louer,

Une JOLIE RESIDENCE pour une famille qui veut grande cour, grand jardin et toutes les commodités désirables à une bonne maison. S'adresser encoignure Claiborne et Bagatelle, No 546, de midi à 4 heures. 17 sep—10f

MOULIN DU GLOBE.

Rue St Pierre, No 168, et Promenade Carondelet, No 17,

En face du Vieux Bassin.

CE MOULIN vient d'être construit. Il est maintenant en pleine opération et peut fournir, en n'importe quelles quantités,

De la Farine de Maïs fraîche, Gruau d'Avoine, &c.

Les ordres laissés au moulin, chez MM. Albertson & Mudge, rue de Fulton, No 3, ou à la boîte 61, Bureau de Poste, seront promptement exécutés. 7 sept—

OFFICIEL.

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nlle-Orléans,

Nlle-Orléans, 30 août 1861.

MR. GEO. L. BRIGHT, avocat, ayant été démissionné [illegible] par ce Board, les bureaux du [illegible]

Avis est donné qu'à partir de cette date, M. GEO. L. BRIGHT est la seule personne autorisée à percevoir, recevoir, [illegible] de la ville de Lafayette avant la consolidation.

Tous contrats ou conventions antérieures avec d'autres personnes sont révoqués par les présentes.

Par ordre du Board. O. DE BUYS, Secrétaire.

[illegible]

J. R. Jaffray & Co.,

7, ST. MILDRED'S COURT, Londres, (Angleterre).

Agent, M. J. V. DURAND, 5 Carondelet, au premier étage, Nouvelle-Orléans. 27 juil—6m

A LOUER,

A partir du 1er octobre prochain, [illegible]

7 sept— X. LAMBERT, [illegible]

POUR AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS H. PERALTA.

Election au 1er lundi de novembre. 7 sep

Auditeur.

MM. les Editeurs de l'Abeille:

Veuillez annoncer que M. BYTHELL HAYNES est candidat à la place d'Auditeur des Comptes Publics.—L'élection a lieu en novembre prochain. Sieur—

Collecteur de taxes d'Etat pour le Troisième District.

MARC DODART

Est candidat à la place de COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT pour le Troisième District.—L'élection a lieu le 4 novembre prochain. SES AMIS.

Legione Garibaldi.

La Compagnia prendera le armi oggi, sabbato, alle ore 3 P. M. precise, per una rivista d'ispezione del generale Lewis, nella centrada Canale. Si richiede la massima puntualità, sotto pena d'essere considerato come non facente parte della compagnia.

Armamento completo con zaino.

P. MARINONI, Caporale Foriere.

21settembre—1

GARDES DE L'ESPLANADE.

La compagnie des Gardes de l'Esplanade prendra les armes et se réunira à la salle d'armes, pour revue et inspection, samedi 21 du courant, à quatre heures moins un quart P. M. très précises. Armement et équipement complet, avec sac à dos, gants blancs.

Par ordre du capitaine. J. J. E. MASSICOT, sergent-major. 20 sep—2f

LÉGION FRANÇAISE.

5me COMPAGNIE.

Les cadres de cette compagnie n'étant pas au complet, ceux qui désireraient en faire partie s'adresseront chez le crépi me Martial, encoignure Craps et Histoire, ou chez le lieutenant Condeville, rue Royale, en face de l'Hôtel St Louis.

21 sept—3f

Avis aux volontaires Français.

LES membres du bataillon qui ne sont pas munis de guêtres pour la revue d'aujourd'hui, sont prévenus qu'ils en trouveront chez le commandant ou chez Charles Lévy, rue Dumaine, entre Royale et Bourbon, à raison de 75 cents. 21sept—1

Quartier Général de la Légion de la Louisiane.

—ORDRES GENERAUX No 2.—

I.—Conformément à l'ordre général No 23 émanant du Quartier Général de la première division des troupes volontaires de l'Etat, la Légion de la Louisiane se réunira sur la Plaine Esquestre, avec armement et équipement complets, pour revue et inspection, samedi 21 courant, à 4 heures P. M.

II.—Le major général compte sur le zèle et l'activité des officiers et espère que les corps composant la Légion sortiront au grand complet.

III.—Les chefs de corps sont chargés de l'exécution de cet ordre et auront à fournir à l'inspecteur de brigade un rapport complet et détaillé constatant l'état et l'effectif, pour service actif, des corps sous leur commandement.

IV.—Les chefs de corps se réuniront jeudi 19 courant, à 1 heure P. M., à l'Arsenal des Gardes d'Orléans.

Par ordre du colonel. N. AUGUSTIN, Commandant la Légion.

CHAS. A. CASTILLO, A. D. C. 18 sept—4f

Banque des Citoyens.

Banque des Citoyens de la Louisiane,

Nouvelle Orléans, 16 septembre 1861.

AUJOURD'HUI, à 5 heures du matin, a une assemblée des directeurs de cette Banque, le président a soumis au Board une proclamation du Gouverneur de cet Etat, laquelle est datée d'aujourd'hui et recommande [illegible]

Résolu que la Banque des Citoyens de la Louisiane accède à la recommandation du Gouverneur de suspendre [illegible]

E. ROUSSEAU, caissier.

AVIS.

Banque des Citoyens de la Louisiane

Nlle Orléans, 16 sept 1861.

LES personnes qui ont du papier en collection dans cette Banque sont averties et requises de se présenter à la Banque [illegible]

E. ROUSSEAU, caissier. 18 sep—6f

Banque du Crescent City.

Nlle-Orléans, 16 septembre 1861.

CONFORMÉMENT à la recommandation de Son Excellence le Gouverneur de l'Etat, cette Banque a suspendu ses paiements en espèces. Les billets du Trésor des Etats Confédérés sont reçus en dépôt et acceptés en paiement de tous les billets en collection et escomptés.

JULES CASSARD, caissier. 18 sep—6f

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 16 septembre 1861.

LES personnes qui ont des billets en collection dans cette Banque sont averties [illegible]

A. H. KERNION, caissier. 18 sep—6f

Banque de la Louisiane.

Nlle Orléans, 16 septembre 1861.

LES personnes qui ont des billets et des comptes en collection dans cette Banque [illegible]

A. MONTREUIL, Caissier. 17 sept—6f

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

AVIS est par le présent donné, que l'élection annuelle de douze Directeurs pour l'année suivante, aura lieu au Bureau, le lundi 7 octobre, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. W. HINCKS. 13sept—aub0

GOUVERNANTE.

UNE jeune allemande demande une place de gouvernante dans une famille demeurant à la Nlle-Orléans ou dans les environs. Elle peut enseigner l'allemand, l'anglais, le français, le dessin, etc.

Elle a enseigné pendant cinq ans et peut fournir les meilleures recommandations.

S'adresser à la librairie de Louis Schwarz, rue de Chartres, No 28. 13sept—1m

90, Rue de Chartres, au 1er étage.

LEON LAUGRIN, avocat

(Licencié en droit de la Faculté de Paris),

AYANT établi une correspondance directe avec les principaux agents d'affaires de Paris et des départements, se charge, [illegible] devant les Cours de l'Etat, de tous recouvrements de créances litigieuses et droits successifs dans toute la France. 10 juin—3m

Découverte du sud.

Préparation extraordinaire de HENRY & Co., pour les cheveux.

CETTE préparation vient d'être introduite en Louisiane et déjà elle s'y est fait une grande réputation. Elle prévient la chute des cheveux, leur rend leur couleur naturelle et guérit de la plupart des maladies du cuir chevelu.

On peut voir, à l'appui de cette assertion, des certificats de citoyens distingués de l'Etat, chez les principaux pharmaciens de la Nlle-Orléans où le HAIR RESTORATIVE est en vente.

Manufacture à Alger, à côté du dépôt du chemin de fer des Opelousas.

THOS. THAYER, Agent des Etats Confédérés. 4 sept—1m

AVIS.

Nlle-Orléans, 9 septembre 1861.

NOUS prendrons les billets du trésor des Etats Confédérés, en paiement de marchandises ou en règlement de comptes qui nous sont dus, et rendrons en espèces, quand il y aura lieu, toute différence n'excédant pas 20 p. cent du montant payé en acheté.

JUSTIN CASSEROUX & Co, Successeurs de B. Nautré & Co, 285, rue de Chartres.

9 sept—1m

A LOUER.

L'une ou l'autre portion ou la totalité d'un MAGASIN double avec façade à la rue du Canal et à la rue Commune, entre Magasin et Tchoupitoulas. Ledit magasin sera approprié au genre de commerce du locataire.

S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co, Nos 16 et 18 rue St Louis.

Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1861. 3sep

AUX ACHETEURS.

LES soussignés prient les acheteurs de cet Etat et autres, visitant cette ville, de venir examiner leur stock considérable et varié de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, lequel sera vendu à très bas prix pour du comptant.

U. LAROUSSINI & Co, No 137, rue du Canal.

1sept—

A LOUER.

LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, occupé actuellement par les soussignés.

Pour les conditions, s'adresser Chez U. LAROUSSINI & Co, No 137, rue du Canal.

Maisons et Terrains à louer.

1re District—2 lieux face à la rue Poydras.

1 maison rue Perdido, entre Johnson et Galvez.
2 do rue Palmira, entre Roman et Prieur.
2 do rue Roman entre Gasquet et Palmire.

2me District.

Un vaste terrain enc. Claiborne et Canal Carondelet.
1 maison à étage, encoignure Douane et Bassin.
1 do attenant et face à la rue Bassin.
1 do encoignure Bienville et Dauphine.
1 do à étage, rue St Pierre No 362.
1 do rue des Marais No 287.
1 do encoignure Ste Anne et Claiborne.
1 do rue Hôpital près Bourgogne No 34.

3me District.

1 maison à étage, rue Marigny près Moreau No 25.
2 do rue des Grands Hommes près Bagatelle, No 379.
1 do rue des Grands Hommes près Enghein No 383.
1 do à étage, rue des Champs Elysées No 180.
1 do même rue No 179.
1 do même rue No 171.
1 do rue des Français, No 15.

Aussi—Plusieurs terrains dans les quatre Districts de la ville, à louer ou à vendre à des prix avantageux. S'adresser rue St Charles No 35, à Pos. LACROIX.

USTENSILES DE CAMPAGNE.

250 douzaines POELES assorties, à manches courts.

4 colis de BOUILLOIRES ANGLAISES POUR THÉ, assorties et étamées;

4 colis de CASSEROLES ANGLAISES A SAUCE, assorties et étamées.

En magasin et à vendre par POTHIER & FAUCHEUX, 43 Vieille Levée, entre Conti et Bienville. 11sept—1m

Acier pour machine et Acier fondu.

DEUX tonneaux d'acier pour machine, dimensions assorties.

3 tonneaux d'acier fondu, dimensions assorties.

A vendre en magasin par POTHIER & FAUCHEUX, No 43, Vieille Levée.

11sept—1m

SUCRE—[illegible] POTHIER & FAUCHEUX, 43 et 45 Vieille Levée.

1 sept—1m

VENTES A L'ENCAN.

Succession de feue Benoîte Boët, veuve de feu Claude Delbeau.

Propriété améliorée rue St-Pierre, et Lots de terre dans la ville et paroisse de Jefferson.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 août 1861, docket No 13 882, il sera vendu à l'encan, samedi 21 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, pour compte de ladite succession:

1o—Un Lot de Terre situé rue St-Pierre, entre Dauphine et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face à la rue St Pierre sur 90 pieds de profondeur; ensemble la maison bâtie en briques, cuisine et toutes les améliorations y appartenant.

2o—Un Lot de Terre situé dans la ville et paroisse de Jefferson dans l'ilet borné par les rues Magazine, Lyon, Live Oak et Upper Line, désigné par le No 11 conformément à un plan lithographié déposé comme à la Nouvelle-Orléans, maintenant en l'étude de W. L. Poole, son successeur. Ledit lot mesure 32 pieds de face à la rue Lyon, sur une profondeur de 146 pieds; ensemble toutes les améliorations.

3o—Trois Lots de Terre situés dans la ville et paroisse de Jefferson, désignés par les Nos 15, 16 et 17 du Plan Lisa, sur un plan fait par W. J. Thompson, expert de la ville de Jefferson, en date du 18 mai 1855, et déposé en l'étude de H. F. Caire, notaire, sous le No 13 du livre de plans No. 6. Lesdits lots mesurent chacun, mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur égale à de 125 pieds; ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—comptant.

Actes de vente par devant C. V. Foulon, notaire public, aux frais des acquéreurs.

21 août—21,3 sep 7,14 21

Marchandises sèches! Marchandises sèches!

PAR VINCENT & Co.

IL sera vendu, samedi, 21 du courant, à 10 heures, dans la rue de la Douane, No 33—

Un assortiment général de marchandises sèches, bottes, souliers et vêtements.

—Egalement—

300 chaises Windsor, toutes espèces, 25 pièces de tapis, 50 cartons guimpe et gimpe. 21 sep

Fonds de grocerie l'encan pour cause de liquidation.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

SAMEDI, 21 du courant, à 3 heures et demie de l'après midi, il sera vendu sur les lieux, rue d'Orléans, entre Robertson et Villeré:

Le fonds de ladite grocerie comprenant un assortiment général tel que vin, vermouth, absinthe, cognac, huile d'olive, savon, graisse, beurre, sucre, farine, thé, café, amidon, &c, &c. Le tout sera vendu en lots au gré des acheteurs.

Conditions—comptant. 19sept

Fonds de groceries, vins, eaux-de-vie, &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MARDI, 24 septembre 1861, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan, dans la rue de la Nouvelle-Levée, No 21—

Vins, eaux-de-vie, savon, chandelles blanc de baleine, poivre, bougies de l'Etoile, huîtres, homards, pêches à l'eau-de-vie, schnapps, tabac, cigares, champagne, sel, pétards, corn-bouc, &c. &c.

Conditions—Comptant sur livraison. 21 sep

Succession de Henry Homburg—No 18149—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Pharmacie,

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

JEUDI, 3 octobre 1861, à 10 heures et demie, il sera vendu, à l'encan, sur les lieux, rue Orléans, entre les rues Marais et Villeré, en face du marché Tremé, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans portant la date du 19 septembre 1861, pour le compte de la dite succession.

Le contenu de la susdite pharmacie consistant en drogues, médecines, étagères, comptoirs, &c., &c. Le tout sera vendu en bloc.

Conditions positives—comptant au moment de l'adjudication. 21sept—25,29 oct 2,3

Vente pour cause de liquidation.

Verrerie, Porcelaine, Cristaux, Faïence, Candélabres, Lampes, Porcelaine, Installations de magasins, &c., &c.—Sans réserve.

PAR M. BARNETT Jr, Encanteur.

LUNDI, 23 septembre 1861, à 10 heures du matin, et les jours suivants il sera vendu au magasin situé rue de Chartres (autrefois Condé) No 195, entre les rues St-Anne et Madison, savoir:

Un lot composé de cristaux français taillés, verres américains taillés et moulés, porcelaine blanche et dorée, articles de fantaisie, verreries assorties, faïence et et commune, lampes à camphène et à huile, candélabres, pendules, porte-allumettes, cheminées à gaz, [illegible]

Installation du gaz avec grandes vitrines de milieu, cinq vitrines plates pour étalage, étagères, comptoirs, [illegible]

Conditions—Pour toute somme au dessous de $300, comptant, et au-dessus de $300 soixante jours de crédit avec billets endossés à la satisfaction de l'encanteur. 19sept

VENTES JUDICIAIRES.

L'association des orphelins de St Joseph et de la Nouvelle Orléans vs A. Magner.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 7,476.—En vertu d'un writ de fieri facias contre le défendeur, [illegible] par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI 14 octobre 1861 à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

Deux terrains situés au faubourg Lafayette, dans le Quatrième District, (autrefois ville de Lafayette, paroisse Jefferson), de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dix-sept et Dix-huit (17 et 18), et mesurant trente pieds de face à la rue Laurel, [illegible]

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11sept—11,21,28—oct 7,14

Hyde & Mackie vs le bateau à vapeur W. A. Andrew et al.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,563—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, [illegible] le mardi, 15 octobre 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la propriété dont suit la description.

1o—Deux terrains situés à McDonoghville, [illegible]

2o—Trois terrains situés à McDonoghville, désignés par les Nos Vingt-un, Vingt-deux et Vingt-trois de l'ilet No Vingt, compris entre les rues Bouster, Madison, Monroe et Newton, suivant plan de L. H. Pilié, voyer de l'ancienne Municipalité No Un, daté du 1er mai 1849.

3o—Tous les droits, titres et intérêt du défendeur Robert Means, à une portion de terre de forme triangulaire [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13sept—13 21,30,3,15oct.

Widow R. Brooker vs Thomas Kavanagh.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,357.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, 15 octobre 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

Un terrain situé au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, et désigné par le No Cinq de l'ilet No Deux, suivant le plan No 4 déposé en l'étude de Félix Grima, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain ayant, mesure américaine, vingt-trois pieds quatre pouces et six lignes et demie de face à la rue de la Victoire sur quatre vingt huit pieds de [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

13sept—13 21 30—oct 8,15

John L. Dotte, exécuteur testamentaire de A. K. C. Maitland vs Mlle Delphine Sinclair.

COUR du Troisième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans. No 2944—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'honorable A. Saucier, juge de la dite Cour, je vendrai à l'enchère publique, jeudi, 3 octobre 1861, à midi, dans mon entrepôt, rue de la Douane, No 224, entre les rues Franklin et Tremé.—Un bel assortiment de meubles—bois de lit en acajou, armoires, meubles en noyer noir, tapis, installations de gaz, un bon piano.—Saisis dans le susdit procès. Conditions, comptant sur livraison.

SAMUEL HAMILTON, Constable.

11sept—21,27, 3 oct.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de L. A Garidel et son épouse—No 17,466.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession [illegible] ne serait point homologué, et les fonds distribués conformément aux dispositions [illegible]

Par ordre de la Cour, E. MICHOT, Député-Greffier.

17sept—21 26

SUCCESSION de JOHN LABASC.

LES Créanciers de cette succession sont priés de présenter leurs comptes à messieurs BURR & LAMBERT, avocats, rue Toulouse No 46. 14 sept—M au 16

VENTE PAR LE MARSHAL.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.—Les Etats Confédérés vs le navire *Marshal*, &c.—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 4.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas* qui m'a été adressé dans la susdite procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, JEUDI, 26 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal,—Le navire *Marshal*, ses gréements, apparaux, meubles et embarcations, de 1066 tonneaux, 30/95. Conditions, comptant en billets Confédérés.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nlle-Orléans, 26 août 1861. C. E. BEVERLEY, Marshal des E. C.

28 août—t. i. j.

GOTTSCHALK & MAGNER, NOTAIRES PUBLICS,

No 32, Rue Carondelet,

Au rez-de-chaussée, bureau du fond.

1octob—1an

MARGARET HAUGHERY,

(Ancienne Boulangerie d'Aquin,)

Rue de la Nouvelle Levée, No 76,

Entre les rues Poydras et Lafayette.

A constamment des biscuits Graham et toutes espèces de biscuits. 18sept—1m

Théâtre d'Orléans.

Dimanche, 22 septembre 1861.

Avant dernière représentation des ZOUAVES FRANÇAIS sous la direction de monsieur Frédérick, partant pour Richmond et pour le siège de la guerre.

Première représentation DES GRENADIERS DE LA RÉPUBLIQUE, drame vaudeville en deux actes, de MM. Coguard Frères—1er acte—LE FILS DE M.—2e acte—LE NOBLE ET LE ROTURIER.

A la demande générale, l'immense succès de LES FOLIES DRAMATIQUES, pièce en 4 parties de M. Granville—1re partie, Prologue—2me partie—CARACALLA, tragédie presque en vers, par M. Alexandre Legros, Poète du bon sens—3me partie—LES INFLUENCES DE LA FATALITÉ, sur une FAMILLE DIVISÉE PAR LE MALHEUR, drame moderne et humanitaire, à ficelles larmoyantes, par M. Citrouillard, poète de l'école des Cornusseurs et Dramaturges Illustres—4me partie—LES BERGERS D'ARCADIA, Pastorale Mythologique. Ballet récréatif, mêlé de récitatifs capitaux—Le fameux POPOTTE représentant CUPIDON et dansera son grand pas échevelé.

Pour la 3me et dernière fois L'APOTHEOSE DE LA CONFEDERATION DU SUD—L'ESPAGNE—LA FRANCE—L'ANGLETERRE y seront représentées par La Force—Le Génie—L'Industrie.

Plus de 60 personnages, hommes et femmes, y figureront dans le superbe tableau.

Défendu pour la dernière représentation LES SALTIMBANQUES grand vaudeville en 3 actes et de Nouveaux Exercices, par les TIRAILLEURS DE LA LEGION FRANÇAISE.

Ouverture à 7 heures—levée du rideau 7 heures et demie précises.

L'entrée du vendredi au dimanche toutes, de heures à 5 heures. 19 sept

THEATRE DE L'OPERA.

LUNDI, 23 SEPTEMBRE 1861,

Représentation extraordinaire donnée par les Tirailleurs d'Orléans au bénéfice des Volontaires Louisianais au siège de la guerre.

LE BOURREAU DES CRANES,

Vaudeville en 3 actes de Lafargue et Siraudin

L'INSURRECTION

Prologue de JUAN, drame en 5 actes et en vers, de M. L. F. Canonge

MICHEL ET CHRISTINE,

Comédie-vaudeville, de Scribe.

TROMB-AL-CAZAR,

Opéra bouffe en un acte.

Représentation d'Amateurs,

AU PROFIT DU FREE MARKET,

AU THÉATRE DE L'OPÉRA,

Jeudi soir, 26 du courant.

On jouera le célèbre drame de RICHELIEU or THE CONSPIRACY et la comédie de HIS LAST LEGS.—Un excellent orchestre exécutera des morceaux choisis. Les messieurs dont les noms suivent ont été nommés directeurs:

Thomas Murray,	H. Bier,
Gardner Smith,	D. J. Ricardo,
C. F. Schmidt,	J. B. Freas,
C. Bienvenu,	Jno. T. W. Collens,
W. P. Vincent	C. W. Cutbertson,
S. M. Turnbull	W. M. Perkins,
Gerard Stith,	L. P. Delabarre,
L. F. Forstall,	J. H. Hoskins,
Jas. Beggs,	W. F. Hodgkins,
J. B. Leefe,	James Davis,
H. B. Duncan,	R. Gardère,
G. D. Ferrel,	Paul W. Collens,
R. C. Kelly,	J. L. Warner,
A. Bonnecauquié,	R. V. Fassman,
J. Pemberton,	P. N. Wood,
John Terpin.	Josiah Cole

Prix du billet, $1 50. A vendre par les directeurs et au contrôle qui sera ouvert mardi, mercredi et jeudi, 24, 25 et 26. Les personnes qui achèteront des billets au dehors, pourront avoir des places en s'adressant au contrôle.

Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie de soir. Le spectacle commencera à 7 heures et demie précises.

ACADEMIE DE MUSIQUE,

RUE St CHARLES.

Samedi, 21 septembre 1861

Grande MATINEE MUSICALE pour les dames et les enfants. Les portes seront ouvertes à midi. La représentation du soir aura lieu comme de coutume.

HARRY MACARTHY, Mademoiselle LOTTIE ESTELLE.

Nouveaux Morceaux Patriotiques.

Dimanche soir, 22 septembre—Bénéfice de Mlle LOTTIE ESTELLE.

Entrée—50 cts, grandes pour gens de couleur, 25 cts. Les portes seront ouvertes à 7 heures. 21sept

LÉGION FRANÇAISE.

Ordre No 36.

Nouvelle-Orléans, 21 septembre 1861.

Conformément à l'ordre général No 2 du Quartier-Général de la Légion de la Louisiane, toutes les compagnies de la Légion Française ci-dessus, ainsi que la Compagnie Suisse, annexée de la Légion d'Orléans, sont prévenues de l'après-midi, AUJOURD'HUI, 21 du courant, pour la revue d'inspection du général John L. Lewis. Uniforme complet AVEC guêtres, ceinturon, couvre-nuque et le bonnet au sac, [illegible] Pour des raisons que chacun comprendra, le Chef de Bataillon insiste sur la plus grande ponctualité de la part des membres.

L'exercice des officiers, sous-officiers et caporaux aura lieu ainsi qu'aujourd'hui au dernier.

ALGIN ROCHEREAU, Chef de Bataillon.
CH. LAFFON DE LADÉBAT, Adjudant-Major.

21sept—1f

LÉGION FRANÇAISE.

Compagnie des Volontaires.

Les membres de cette compagnie sont priés de se rendre [illegible] jourd'hui à [illegible] au local de la Légion [illegible] Armement complet AVEC ceinturon, bonnet au sac, &c. Par ordre du capitaine.

21 sep—1 G. ROMAIN, [illegible]

Legion Española.

Los miembros que la componen se reunirán en junta general el Sábado 21 del corriente, á las seis de la tarde, en el salon del Globo, calle de San Pedro, esquina St Claudio, para tratar de asuntos importantes de la misma. Se recomienda la mayor puntualidad.

De orden del capitan.
El Sargento 1ro

21 sept—1 J. DOMINGO.

Régiment des Gardes d'Orléans.

Nlle-Orléans, 21 septembre 1861.

Ordre de service No 8.

Les jours d'armes et d'exercice de bataillon, sont fixés, pour toute la saison, aux MARDI et VENDREDI de chaque semaine à 4 heures précises P. M. Rendez-vous à l'arsenal.

A partir du 1er octobre, le pantalon d'uniforme sera obligatoire.

C. MAROUVE, Lieut. Col. Comdt.

P. C. C. F. PERCH, aide-major. 21 sept—2f

Quartier Général des Tirailleurs d'Orléans. 21 septembre 1861.

Ordre No 33.

Les membres de cette compagnie prendront les armes, aujourd'hui à trois heures précises, complètement équipés. La plus grande ponctualité est requise. Par ordre du capitaine. R. RAIMONDY, de rost Major.

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Les capitaines des différentes compagnies du bataillon, sont invités à se rendre à l'ordre des aujourd'hui même chez le commandant.

Ils sont priés, par avance, de faire en sorte qu'à la revue de samedi chaque soldat soit pourvu de guêtres blanches qu'on devra boutonner sur le pantalon. Le général n'est pas exigé.

Les différentes sections du corps devront se trouver rendues chez le commandant une heure avant celle désignée pour l'inspection.

Dans les circonstances actuelles, la direction croit inutile de recommander une plus grande exactitude que par le passé, chacun se trouvant suffisamment intéressé à montrer de l'empressement.

Les membres du corps qui, par un motif quelconque, se seraient depuis peu démunis de leurs fusils, sont suppliés de rejoindre leurs rangs.

Un appel rigoureux aura lieu au départ, et les noms des membres présents seront remis au chef de la légion.

Par ordre du commandant FERRIER.

Le capitaine adjudant-major, BROGNIET.

20 sep—2f

BATAILLON BEAUREGARD.

Chasseurs de la Louisiane—Attention.

—Ordre No 13—

Conformément à l'ordre spécial No 13, émanant du Quartier Général du Bataillon, les membres de la Compagnie des CHASSEURS DE LA LOUISIANE sont notifiés de se réunir à leur arsenal samedi, 21 du courant, à 2½ heures précises de l'après-midi, en grande tenue et équipement complet, pour être passés en revue d'inspection.

La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du capitaine.

20sept—2 T. TAQUINO, sergent-major.

Deuxième Compagnie des Chasseurs à pied de la Louisiane.

Conformément aux ordres généraux No 2, la Compagnie prendra les armes, avec armement et équipement complets pour revue et inspection, SAMEDI, 21 courant, à 3 heures P. M. précises.

Par ordre du capitaine Simon Meilleur.

20sept—2f CHS. LAUDUMIEY, Sergent Major.

N. B.—Vu les circonstances présentes, les membres qui se trouvent pour le moment en congé en ville, sont prévenus de se trouver présents à la sortie ci-dessus mentionnée, attendu que les absents seront considérés démissionnaires.

Par ordre spécial du capitaine S. Meilleur.

21 sep— CHS LAUDUMIEY, sergent-major.

Quartier Général des Tirailleurs d'Orléans.

Service actif immédiat pour l'Etat.

Les cadres de cette Compagnie n'étant pas complets, les jeunes gens désirant prendre du service actif sont priés de venir s'enrôler à la Loge de l'Etoile Polaire, encoignure Amour et Histoire, de midi à 2 heures P. M.

Equipement complet fourni. 20 sept—3f

Batallon de Cazadores Españoles de N.-Orleans, No 78.

En virtud de la orden especial No 33 del Cuartel General de la Legion, las compañías que componen este cuerpo se reunirán el sábado 21 del corriente, en la plaza de Washington, á las 3 de la tarde, para la *Revista é Inspeccion* que debe pasar á los cuerpos el mayor general Lewis, en el lugar que se designe.

Los Señores capitanes presentarán todo la fuerza posible de sus respectivas compañías, debiendo asistir á esta formacion todos los que las componen tengan ó no armas y uniformes, pues el objeto de ella es para saber el estado en que se encuentran los cuerpos voluntarios de la milicia.

De orden del comandante.—El ayudante

20sept—2 G. SEGUI Y GAMONA.

GARDE SUISSE.

Par ordre supérieur, la compagnie s'assemblera à l'arsenal, samedi 21 du courant, à deux heures P. M. en grande tenue, gants blancs, guêtres, couvre-nuque et gibernes, pour assister à la revue générale de la brigade.

Il est de toute urgence que pas un membre ne fasse défaut.

20 sep—2f LE CAPITAINE.

REGIMENT DES GARDES D'ORLÉANS.

Nlle-Orléans, le 19 sept. 1861.

Ordres de Service No 7.

Conformément [illegible] les compagnies [illegible] et se réunir à la [illegible] armes, pour revue et inspection, [illegible] courant, à 4 heures P. M. très précises. Armement et équipement complets, [illegible] bonnet au sac, (guêtres et gants blancs) sur le pantalon.

CHS MASSIEU, Lieutenant colonel commandant.

P. C. C. [illegible]

19sept—3 R. PUECH, adjudant major.

Dr THURBER,

DENTISTE.

SALON D'OPÉRATIONS,

146, rue Royale,

Entre St-Pierre et Toulouse.

1 oct—1a